



PROCES-VERBAUX OFFICIELS DU CONSEIL GENERAL

SEANCE DU JEUDI 25 AVRIL 2024
A 19H45, A LA SALLE DU CONSEIL GÉNÉRAL

28^e séance

Présidence : M. Chopard François (PLR).

Membres présents (37 membres, avec le président) : Mmes et MM. Aubert Nicolas (PLR), Baba Cyprien (POP), Blanchard Lobsang (POP), Bologna Vivian (POP), Buirette William (PLR), Debets Anne-Lise (POP), De la Reussille Théo (POP), Dubois Gaëtan (PLR), Dupraz Céline (POP), Erard Caroline (Les Verts), Eymann Joëlle (PS), Frutschi Lancaster Anne-Catherine (PS), Galvani Joël (Les Verts), Galvani Ornella (Les Verts), Hügli André (POP), Hügli Stéphanie (POP), Jequier Jean-Philippe (PLR), Jequier Michel (PLR), Krattinger Rotzer Nicole (POP), Krebs Alain (PLR), Pulfer Gérard (PLR), Reichen Stéphane (PS), Renk Hans-Peter (POP), Rotzer Jean-Marie (POP), Santschi Gérard (PS), Schaffner Corinne (PLR), Schaffner François (PLR), Sieber Martine (PS), Spahr Peter (PLR), Tissot Cyril (Les Verts), Vermot Romain (Les Verts), Von Allmen Evelyne (PLR), Von Allmen Valentin (PLR), Wurz Pascal (PS), Zbinden Philippe (PLR), Zurbuchen Michel (PLR).

Membres excusés (4 membres) : Mmes et MM. Hösli Priscille (Les Verts), Rosselet Michel (PLR), Surdez Pierre (PLR), Zaslowski Suzanne (POP).

Conseil communal :

Mme Favre Sarah (PLR), présidente, M. Berly Michaël (POP), vice-président, MM. Dupraz Cédric (POP), Rouault Philippe (Les Verts) et von Allmen Anthony (PLR), membres.

M. François Chopard, président : Tout d'abord, j'ai le regret de vous annoncer le décès de M. Pierre Voisin, ancien membre du Conseil général et membre du parti radical. Je vous prie de vous lever : nous allons respecter une minute de silence à sa mémoire.

[Ndlr : l'assemblée se lève et observe un moment de silence]

Au chapitre des communications, je vous informe que le Bureau s'est réuni à 19h20 et a approuvé le procès-verbal de la séance du 25 janvier 2024, sans modifications et avec remerciements à la Chancellerie.

Après l'appel, le président donne lecture d'une lettre adressée aux autorités locales par Mme Isabelle Perregaux :

Madame, Monsieur,

Ma famille occupe la même maison aux Brenets depuis huit générations. C'est donc en tant que Brenassière de cœur que je souhaite vous faire part des inquiétudes et des mécontentements qui m'habitent aujourd'hui concernant le village.

Le récent plan de stationnement

Prix du stationnement

Imposer le prix de CHF 12.- par jour – ou CHF 48.- par semaine – pour une autorisation de stationnement journalière : est-ce bien raisonnable ? Une localité comme Bienne, par exemple, ne demande que CHF 7.- pour la même prestation, c'est-à-dire quasiment la moitié du prix. Quel argument autre que pécunier la Commune du Locle peut-elle avancer pour justifier un tarif aussi disproportionné ? Et cette même commune en a-t-elle vraiment mesuré les conséquences ? Les gens de l'extérieur auront-ils envie de dépenser CHF 12.- pour découvrir le charme de la région ? Paieront-ils CHF 12.- pour se promener au bord du Doubs ? Permettez-moi d'en douter. Le dépliant arbore la fierté de la commune : Ville du Locle, Les Brenets, Saut-du-Doubs. Mais gageons que le Saut-du-Doubs, payé si chèrement, ne figurera plus parmi les excursions appréciées des touristes, ce qui est fort regrettable.

Le macaron

Venons-en au macaron. Les habitants peuvent obtenir un macaron pour un prix tout à fait raisonnable, mais il s'avère qu'il est difficile pour eux de trouver des places les jours ouvrables, puisque la plupart d'entre elles sont occupées – toute la journée – par les pendulaires. Les habitants des Brenets qui ne disposent pas d'un garage privé se trouvent donc régulièrement devant la difficulté de trouver une place pour garer leur voiture en zone blanche. Il est urgent de trouver une solution à ce problème. Il s'avère aussi que certains pendulaires, devant la difficulté de trouver une place aux Brenets pour continuer leur trajet en train, ont pris le parti de faire tout le trajet en voiture : une absurdité écologique !

Quant aux propriétaires de résidences secondaires sans garage, ces derniers sont désormais contraints à payer CHF 12.- par jour – ou CHF 48.- par semaine – pour pouvoir occuper leur bien. Ces mêmes propriétaires, renseignement pris, peuvent obtenir un macaron au prix annuel de CHF 1'100.-, ce qui correspond au prix que paient les pendulaires.

Précisons encore que la catégorie « Résidents secondaires » est invisible dans le nouveau plan de stationnement. Rayés de la liste, ces propriétaires n'existent plus. Ils ont été au mieux « oubliés », au pire « ignorés ». Pourtant, ces mêmes propriétaires paient des impôts. Précédemment, la Commune des Brenets, qui avait plus de discernement, respectait notre statut, et nous obtenions le macaron aux mêmes conditions que les habitants. Aujourd'hui, la Commune du Locle nous exclut du village.

Règlement en cas de neige

Le règlement mis en place en cas de neige pose aussi problème et n'encourage pas non plus les velléités de séjourner aux Brenets : comment peut-on imposer à tout un chacun de déplacer sa voiture le soir avant le passage du chasse-neige et de la bouger à nouveau le lendemain matin avant 8h pour la même raison ? Qui aura envie de séjourner aux Brenets l'hiver, contraint à suivre cette réglementation insensée ? Là aussi,

l'ancienne Commune des Brenets respectait davantage le confort des habitants. Il était alors possible de mettre sa voiture dans des parkings périphériques, sans frais et sans souci.

Restauration de la place du village

Mettre la place à niveau

Si le projet prévoit, comme je l'ai entendu, de restaurer la place en la mettant à niveau, quelques considérations s'imposent. Certes, la place n'est pas plate, mais inclinée. Mais si vous observez, de la rue du Lac, la pente qui part de l'église pour rejoindre la place, vous remarquerez que la place, qui penche légèrement, s'inscrit dans une continuité topographique très harmonieuse. Mettre la place à niveau représenterait une erreur esthétique de taille aux conséquences lourdes.

Suppression des places de parc sur la place

Le projet de restauration prévoit de supprimer les places de parc. Or ces places sont indispensables à la vie du village. Les supprimer, c'est condamner le village à l'agonie. Toute tentative de redonner vie aux Brenets échouera si la mobilité des habitants et des touristes n'est pas facilitée, si elle est systématiquement entravée, comme c'est le cas à présent. Car qui, dites-moi, prendra le temps de s'asseoir un moment sur ce nouvel espace ? Il n'y aura plus de boulangerie, plus d'épicerie, puisque les gens ne pourront plus stationner. C'est absurde !

Maintenir les places de parc

En revanche, envisager de garder les places de parc, c'est considérer le potentiel réel du village. C'est comprendre la nécessité de trouver des solutions pour lui redonner vie. Donner envie de venir habiter aux Brenets et réfléchir aux moyens de développer le tourisme dans le village et la région, telles doivent être les priorités des politiques. C'est la qualité de vie d'un lieu qui le rend attractif, c'est une évidence.

Conclusion

Dans l'état actuel des choses, il n'est pas étonnant que les habitants potentiels et les touristes tournent le dos aux Brenets. Rebutés par les pratiques d'une commune qui – pensent-ils avec raison – n'en veut qu'à leur argent, ils ne se sentent pas accueillis.

Somme toute, ce que nous souhaitons, ce sont des conseillères et conseillers sincèrement concerné-e-s par les besoins véritables des Brenassières et Brenassiers. Cette condition seule permettra aux Brenets de reflourir. Dans le cas contraire, il est bien à craindre que l'exode s'accroisse, ce qui ne manquera pas de laisser des traces dans les recettes fiscales.

Avec mes meilleures salutations.

Pour la hoirie Perret : Isabelle Perregaux

Ordre du jour

4. **RAPPORTS DU CONSEIL COMMUNAL**

- 24-4501 concernant la reprise de l'informatique communale par le Service Informatique de l'Entité Neuchâteloise (SIEN).
- 24-4603 à l'appui d'une demande de crédit de Fr. 677'000.- pour le remplacement de la couche supérieure du terrain synthétique des Jeanneret.
- 24-4604 à l'appui d'une demande de crédit de Fr. 663'000.- pour diverses rénovations pour le bâtiment Collège 1 – Nouvelle halle de Beau-Site.
- 24-4605 à l'appui d'une demande de crédit de Fr. 400'000.- pour des travaux sur les canalisations.

24-4501 – Rapport concernant la reprise de l’informatique communale par le Service Informatique de l’Entité Neuchâteloise (SIEN)

Mme Caroline Erard, Les Verts : Le groupe des Verts remercie le Conseil communal pour le présent rapport. Il l’acceptera, ainsi que son arrêté.

La sécurité informatique est une pièce maîtresse de notre ère numérique. Nos vies sont de plus en plus entrelacées avec la technologie : ainsi, la protection des données et des systèmes est cruciale. Les menaces qui guettent dans le cyberspace sont variées, mais, surtout, elles évoluent à grande vitesse. Les mesures de sécurité – comme les pare-feux, les logiciels antivirus, les détections d’intrusion, etc. – doivent continuellement s’adapter à cette évolution.

Dès lors, il nous semble important de mettre tout en œuvre pour protéger les données de notre Commune, et nous comprenons que notre équipe informatique communale ne puisse pas faire face à cela toute seule. Nous sommes cependant tout à fait persuadés que cette équipe de deux personnes – même en étant généralistes, comme cela a été dit dans le rapport – a dû travailler intelligemment et se surpasser pour réussir ce défi jusqu’à aujourd’hui. Nous profitons donc de la féliciter.

Grâce à cette solution de transférer la responsabilité de l’informatique au SIEN, le futur responsable de la digitalisation pourra continuer son travail de proximité, d’écoute attentive et de réactivité – ces *forces* relevées dans le rapport – sans avoir le souci de la sécurité informatique sur ses seules épaules. Pas de doute là-dessus : il aura beaucoup à faire pour garantir le lien entre le SIEN, le matériel informatique et les utilisateurs.

Etant, pour ma part, enseignante au CPNE dans plusieurs écoles, je peux voir et apprécier tant le travail des informaticiens sur place, que celui du SIEN. Même s’il est vrai qu’il arrive que certaines décisions fassent grincer des dents, je crois que nous avons beaucoup de chance de pouvoir bénéficier de ses nombreuses compétences.

Les avantages que nous voyons encore à cette reprise sont les suivants :

- Le stockage des données dans un DataCenter à La Chaux-de-Fonds répond à une bonne idée pour la sécurité, ainsi que pour la proximité.
- L’intégration de la téléphonie dans l’infrastructure cantonale est bénéfique à tous, d’une part, par l’économie réalisée pour notre Commune et, d’autre part, pour les avantages offerts au personnel, qui peut bénéficier d’abonnements très bon marché.
- Une pérennité du fonctionnement et de la gestion informatique.

Mme Anne-Lise Debets, POP : Le groupe POP remercie le Conseil communal pour ce rapport et, en préambule, exprime son soutien global à l’initiative d’optimiser la gestion de l’informatique communale, notamment par mandat au SIEN. Tout en détaillant les raisons de notre soutien, nous émettrons toutefois quelques préoccupations importantes qui ont suscité beaucoup de questions au sein de notre groupe.

Dans notre ère numérique, où la sécurité des données et des systèmes informatiques est d’une importance capitale, cette collaboration avec le SIEN – reconnu pour son expertise en la matière – renforcerait sans aucun doute la protection de notre Commune face aux menaces cybernétiques grandissantes. Cela constitue un des points essentiels à prendre en considération dans notre décision de soutenir cette proposition. Un autre point qui trouve notre approbation réside dans la perspective de rationaliser les ressources et les coûts en confiant la gestion de notre informatique au SIEN.

Concernant ce qui nous interroge, c'est tout d'abord le départ du technicien, dont le travail est exemplaire et d'une rare qualité. Ceci suscite des interrogations sur la continuité du soutien quotidien nécessaire dans le domaine informatique pour les employés communaux. Son départ laissera un vide au sein de notre administration, et nous nous demandons si la perte de cet accompagnement, qu'il offrait avec tant de professionnalisme et qui se voulait rapide, personnalisé et efficient, a été bien prise en compte dans le manque à gagner.

De même, il est regrettable que l'estimation budgétaire pour une reprise à l'interne soit si approximative. Une analyse plus détaillée des coûts et des économies ou dépenses potentielles dans chaque domaine serait nécessaire pour éclairer efficacement notre décision de soutenir ou non ce rapport.

Par ailleurs, d'un point de vue plus méta, nous sommes vivement préoccupé-e-s par le principe même de l'externalisation de service ou de mandat d'ampleur, et, notamment, de l'impact sur l'emploi local que cela pourrait avoir. Maintenir notre statut d'employeur est indispensable pour soutenir l'économie locale. Nous nous devons d'être exemplaires dans ce domaine.

Enfin, en transférant toute l'infrastructure informatique à une entité externe, la Ville du Locle pourrait devenir excessivement dépendante du SIEN, ce qui pourrait poser problème en cas de litige, de difficultés en lien avec leurs prestations ou d'augmentation de leurs tarifs. S'agissant de ces derniers points, nous souhaiterions que le Conseil communal fasse une évaluation de la cohérence de leur offre en fonction de nos besoins, ceci à la fin de la première année de contrat et aussi régulièrement que nécessaire, avant de signer pour une durée plus longue.

En conclusion, bien qu'une partie de notre groupe soutiendra ce rapport, nous recommandons une analyse minutieuse de ces préoccupations, afin de garantir une transition éclairée, conciliant efficacité opérationnelle, responsabilité financière et préservation des besoins de nos services impactés par ce changement.

M. Stéphane Reichen, PS : Le groupe socialiste a pris connaissance du rapport sur la reprise de l'informatique communale par le Service informatique de l'entité neuchâteloise – le SIEN – et était heureux d'apprendre que la Commune du Locle rejoint – enfin ! – le SIEN, comme toutes les autres communes du canton.

Face aux défis de la sécurité informatique – et comme l'indique le rapport – soit des investissements conséquents devaient être réalisés, soit on s'approchait d'entités qui ont déjà des infrastructures. Le choix du SIEN n'est que logique.

Le rapport nous démontre aussi comme il est important de collaborer avec d'autres entités, qu'elles soient communales ou cantonales. Même si nous voyons une évolution certaine, nous invitons les autorités exécutives à réfléchir à une vision plus ouverte et moins isolationniste dans différents secteurs, afin d'améliorer la qualité et l'efficacité des prestations.

Prenons l'exemple de l'école obligatoire, qui utilise sa propre plateforme pour communiquer avec les parents des élèves, alors que les autres communes se sont ralliées à une solution unique, appelée EDT-PRONOTE. Et cela n'est qu'un exemple parmi d'autres.

Au niveau des ressources humaines, nous saluons le transfert de notre technicien au SIEN à La Chaux-de-Fonds, aux conditions salariales acquises au 1^{er} janvier 2025, ainsi que la redéfinition du poste de responsable informatique en *responsable digital*. Nous espérons que cette redéfinition ne s'est pas faite sur la base d'un déclassement ou d'une perte de salaire. Rien n'est mentionné dans le rapport.

Le groupe socialiste acceptera le rapport et l'arrêté pour la reprise de l'informatique communale par le SIEN.

M. Gaëtan Dubois, PLR : Les services informatiques d'une organisation, quelle qu'elle soit, sont un organe essentiel à son fonctionnement. Les décisions prises ce soir auront donc un impact important pour l'administration et son fonctionnement.

Il faut dire que ce domaine s'est largement complexifié au cours des dernières années. Entre les nouvelles technologies du domaine et la cybercriminalité, il faut des compétences de plus en plus aiguës, lesquelles se raréfient. De plus, les communes ou les organisations publiques deviennent des cibles de premier choix pour les criminels, au vu des données qu'elles détiennent.

Compte tenu de ces éléments, la décision du Conseil communal paraît sage aux yeux du groupe PLR. Ainsi, la Commune rejoindrait ses consœurs neuchâteloises au sein du SIEN, cela en toute logique, et c'est d'autant plus réjouissant que le collaborateur de la Commune est repris au sein du SIEN, avec des perspectives de carrière plus élargies.

Il faut dire aussi que le niveau de service proposé est très intéressant. La Commission financière ayant pu visiter le DataCenter du SIEN à La Chaux-de-Fonds, il est apparu assez clairement qu'il y avait un gap entre nos modestes infrastructures locales et celles du Canton. Même si les coûts augmentent, il est clair que l'investissement qui aurait été nécessaire pour relever les infrastructures à un niveau de service égal à celui proposé par le SIEN relativise cette augmentation. Nous remercions le Conseil communal d'avoir permis cette visite : cela permet d'apprécier au mieux le présent rapport.

Reste la création du nouveau poste pour l'actuel responsable du Service informatique. Si les lignes ne semblent pas tout à fait claires pour le groupe PLR, nous sommes convaincus qu'il y aura à faire en termes de gestion de projets dans cette Commune. Essayer de créer ou de renforcer des ponts dans l'administration est toujours une bonne chose, et nous souhaitons plein succès à l'intéressé.

Nous remercions le Conseil communal et le Service informatique pour son rapport. Vous l'aurez compris, ce choix stratégique de notre Conseil communal convainc le PLR, qui acceptera le rapport à l'unanimité, ainsi que l'arrêté.

M. Anthony von Allmen, directeur du Dicastère des Energies, des Finances et des Ressources humaines (DEFRRH) : Au nom du Conseil communal, je vous remercie de vos prises de position – dans l'ensemble positives – au sujet de ce rapport, qui acte la reprise de l'informatique communale par le SIEN, le Service informatique de l'entité neuchâteloise.

Arrivé à un tournant, une réflexion était devenue nécessaire sur la suite de la gestion de l'informatique de la Ville du Locle. Celle-ci a abouti, en 2020, à la signature d'une convention d'intention entre le Conseil communal et le Conseil d'Etat, qui prévoyait d'étudier la reprise de l'informatique communale par le SIEN. Nous aboutissons aujourd'hui avec ce rapport et un arrêté autorisant le Conseil communal à signer, avec le SIEN, une convention pour des prestations de services dans le domaine de la gestion des systèmes d'information, pour début 2025.

En préambule, il faut noter que la Ville du Locle est la dernière collectivité publique neuchâteloise à gérer elle-même son informatique : toutes les autres entités travaillent avec le Service informatique de l'entité neuchâteloise, à satisfaction. A l'heure où le Grand Conseil souhaite inscrire l'intégrité numérique dans la Constitution, il semble tout à fait opportun de débattre ce soir du sujet de la reprise de l'informatique communale.

Si notre Service informatique fonctionne à merveille aujourd'hui – indépendance, connaissance du terrain, support et qualité des prestations offertes aux utilisateurs – force est

de constater que notre infrastructure vieillissante ne répond plus aux critères actuels de sécurité.

Les données sensibles que nous détenons dans une commune méritent le meilleur en termes de sécurité. N'oublions pas, notamment, les cyberattaques sur certaines communes suisses, telles que Rolle en été 2021, puis Montreux et, ensuite, par ricochet, Villeneuve et Veytaux en octobre 2021. On peut encore citer Yverdon en janvier 2023, Bex en juin 2023, et Bülach, dans le canton de Zurich, victime d'une cyberattaque en juillet 2022. Et cette liste n'est pas exhaustive.

L'équipe informatique, composée de deux personnes extrêmement polyvalentes – un responsable et son technicien, que nous remercions ici – ne peut plus répondre en totalité aux exigences requises par les normes et les bonnes pratiques actuelles. L'engagement d'une troisième personne serait nécessaire pour dégager du temps pour la gestion de projets et la mise en place, par exemple, d'un service de piquet, qui permettrait d'intervenir dans notre salle machines 24/24 et 7/7, en cas de panne ou de cyberattaque, qui n'arrivent pas qu'en semaine, mais peuvent aussi se produire la nuit ou le dimanche.

La proximité et la collaboration de longue date avec le SIEN – notamment l'appartenance au nœud cantonal ou l'utilisation des applications de ce dernier – a logiquement amené le Conseil communal à le choisir comme interlocuteur. Nous dépendons fortement du développement de l'informatique cantonale et, en transférant notre informatique, nous serons reconnus comme un client à part entière, au même titre que les autres communes.

La reprise de l'informatique a connu quelque retard durant la législature actuelle. Ainsi, nos serveurs sont déjà sécurisés auprès du SIEN – n'en déplaise aux hackers qui nous écouteront... – puisque nous avons renoncé à consentir aux importants investissements qui auraient été nécessaires pour mettre notre salle machines à jour d'un point de vue sécuritaire. Les membres de la Commission financière ont eu le privilège de visiter notre salle machines après avoir visité celle du SIEN, et ils ont pu se faire une bonne idée du gap entre les deux systèmes.

Comme vous l'avez lu dans le rapport, la reprise de l'informatique communale par le SIEN permet, entre autres :

- d'améliorer la sécurité des données et des infrastructures,
- de profiter pleinement des compétences du SIEN comme centre de pointe,
- de prendre une part plus importante dans les efforts de digitalisation de l'administration, qui sont, aujourd'hui, une priorité du Conseil d'Etat,
- de redéfinir le poste du responsable informatique communal et, par là même, de dégager une ressource communale supplémentaire pour accélérer les efforts et les projets de digitalisation au sein de l'administration communale.

Le tout à un coût relativement intéressant, comme le montre le tableau qui se trouve dans le rapport : on voit une augmentation de Fr. 10'000.- annuels pour le fonctionnement, sur la base du mandat actuellement facturé par l'Etat, et ceci sans tenir compte des investissements qui seraient nécessaires pour renouveler notre matériel, sécuriser notre salle serveur et, éventuellement, engager une troisième ressource. Cela représente une économie annuelle de Fr. 185'000.-. Ce sont des projections sur les éventuels investissements à consentir.

J'en viens maintenant à la question qui est sensible pour vous – et je vous comprends, car elle l'est aussi pour le Conseil communal – c'est-à-dire celle de la reprise de notre technicien par le SIEN. C'était une condition *sine qua non* dès le début des discussions.

Aujourd'hui, le collaborateur concerné est très motivé par la perspective que lui offre le Service informatique de l'entité neuchâteloise, et nous avons pu négocier la reprise de la totalité de ses acquis salariaux. Il intégrera le SIEN avec de belles perspectives de développement de carrière. De même, sa progression salariale sera plus intéressante qu'en restant à la Commune, sachant que cela fait déjà plusieurs années – voire dizaines d'années – qu'il travaille pour nous. Je vous laisse faire le calcul en rapport avec notre règlement du personnel. Cela dit, à mon avis, ce sont des choses qui se discutent plutôt en commission qu'en plénum.

Concernant certaines questions, notamment celles du POP, le Conseil communal regrette un peu que celles-ci n'aient pas été posées lors de la Commission financière – le rapport lui a été présenté et elle a pu visiter les centres de données – en particulier celles en lien avec la reprise du technicien et par rapport à l'aspect stratégique.

Le Conseil communal estime nécessaire de préciser que l'externalisation de l'informatique communale auprès de l'Etat de Neuchâtel n'équivaut pas à une externalisation auprès d'une entreprise privée, puisque l'on reste dans une externalisation étatique, contrôlée par les pouvoirs étatiques. A notre sens, c'est un élément important.

Il est vrai que nous nous sommes posé la question de transférer l'informatique à une entreprise privée, pour ce qui est de l'hébergement des serveurs, par exemple. Toutefois, cela présentait un certain nombre d'inconvénients et de difficultés, notamment par rapport à la collaboration avec le SIEN, dont nous dépendons fortement pour les applications métiers, le nœud cantonal, les adresses email, etc. Ce n'était pas évident, aussi nous n'avons pas approfondi cette solution.

Au niveau de la qualité du service pour les employés communaux – c'est une inquiétude que nous comprenons, entre les lignes, ce soir et qui, à notre sens, est légitime – il est vrai qu'un temps d'adaptation sera nécessaire. Notre technicien sera encore le répondant des employés et services communaux pendant quelques mois, avant de basculer ensuite totalement sur le système du SIEN, pour les dépannages et autres. Selon le retour d'expérience que nous avons – de collègues, de services ou d'organisations parapubliques, par exemple, qui travaillent avec le SIEN – les gens apprécient le travail du SIEN, ainsi que sa réactivité.

Il y aura une période de transition, où les gens devront trouver leurs marques, c'est vrai. Ils devront changer le numéro de téléphone qu'ils utilisent lorsqu'ils ont un souci informatique. Cela va bousculer certains. Néanmoins, aujourd'hui, nous sommes entièrement convaincus que ce transfert de l'informatique apportera plus d'avantages que d'inconvénients, notamment en termes sécuritaires. Il faudrait, en effet, consentir à des investissements très importants pour atteindre le niveau sécuritaire que peut offrir le SIEN, par rapport à ce que nous pouvons offrir en tant que commune, avec environ 300 collaborateurs et deux personnes qui s'occupent de l'informatique. En comparaison avec le SIEN – qui a construit deux mégacentres de données dans le canton de Neuchâtel, et qui sont aussi une référence sur le plan suisse – nous estimons que la balance penche clairement du côté des avantages.

Nous espérons avoir ainsi répondu à vos questions. Effectivement, beaucoup d'aspects vont être touchés par cette décision. Par là même, nous espérons que nous pourrions accélérer la digitalisation de notre administration, dans le sens également de pouvoir offrir des prestations de meilleure qualité à nos citoyens, comme à nos employés.

En conclusion, nous relevons que la Commission financière a pu visiter les installations du SIEN à La Chaux-de-Fonds – comme dit précédemment – et échanger avec le responsable du Centre de solutions pour les communes, avant de profiter d'une présentation du rapport par notre responsable informatique, que je salue ce soir, avec le chef du Service des finances qui chapeaute le Service informatique. A l'issue de cette séance, la commission a validé, à l'unanimité, le rapport qui vous est présenté ce soir.

DU 25 AVRIL 2024

Pour toutes ces raisons, nous vous remercions d'accepter le rapport et son arrêté. Nous remercions toutes les personnes qui ont été impliquées dans ce projet, qui a pris du temps à se concrétiser. Nous sommes extrêmement heureux d'aboutir aujourd'hui sur ce rapport et cet arrêté. Nous remercions aussi l'Etat de Neuchâtel, qui nous a offert une écoute particulière pour la reprise de cette informatique. Enfin, nous remercions le SIEN, avec lequel nous avons pu collaborer et trouver une solution qui, à notre sens, est *win-win*, et qui permet vraiment d'aller de l'avant et d'offrir de belles perspectives à la Ville du Locle et à notre personnel du Service informatique.

La parole n'étant plus demandée, le président, **M. François Chopard**, soumet au vote **la prise en considération du rapport 24-4501**, laquelle est **acceptée par 33 voix contre 1 et 2 abstentions**.

Soumis au vote, **l'arrêté concernant la reprise de l'informatique communale par le Service Informatique de l'Entité Neuchâteloise (SIEN)** est **accepté par 35 voix contre 0 et 1 abstention**.

ARRETE

concernant la reprise de l'informatique communale par le Service Informatique de l'Entité Neuchâteloise (SIEN)

Le Conseil général de la Commune du Locle,
Vu la loi sur les communes (LCo), du 21 décembre 1964,
Vu le règlement communal sur les finances, du 25 juin 2015, ainsi que l'arrêté de sanction du
Conseil d'Etat, du 26 août 2015,
Vu le rapport du Conseil communal du 11 avril 2024,

arrête :

Article premier.- La gestion de l'informatique de la Ville du Locle est reprise par le Service Informatique de l'Entité Neuchâteloise (SIEN).

Art. 2.- Le Conseil communal est autorisé à signer avec le SIEN une convention pour des prestations de service dans le domaine de la gestion des systèmes d'information.

Art. 3.- ¹ La convention fixe la redevance annuelle due par la Ville du Locle pour les prestations fournies par le SIEN.

² Les prestations fournies sont chiffrées et mises à jour chaque année.

³ Elle est conclue pour une durée minimale de cinq ans.

Art. 4.- Le Conseil communal est chargé de l'application du présent arrêté après l'avoir soumis à la sanction du Conseil d'Etat, à l'expiration du délai référendaire.

24-4603 – Rapport à l'appui d'une demande de crédit de Fr. 677'000.- pour le remplacement de la couche supérieure du terrain synthétique des Jeanneret

M. William Buirette, PLR : Le groupe PLR s'est récemment réuni pour examiner le rapport du Conseil communal relatif à la demande de crédit pour le remplacement de la couche supérieure du gazon synthétique et de l'éclairage au stade des Jeanneret.

Depuis son inauguration en 2013, ce terrain a non seulement accueilli des compétitions et des entraînements, enrichissant ainsi notre jeunesse, mais il est également devenu un point de ralliement essentiel pour la communauté. Cette infrastructure vitale stimule l'activité physique et contribue à l'animation de notre vie locale.

Toutefois, l'usure due aux années et à l'intensité de l'utilisation nous interpelle aujourd'hui sur la nécessité de rénover ce lieu pour continuer à garantir des conditions optimales pour le sport et les loisirs. Le projet propose de remplacer l'ancien gazon par un matériau plus durable et d'installer un éclairage LED moderne, ce qui devrait améliorer significativement la visibilité, tout en réduisant la consommation d'énergie.

Avec un coût total estimé à Fr. 677'000.-, ce projet demande une gestion rigoureuse et une planification judicieuse. Plusieurs questions ont été soulevées lors de notre réunion, abordant des thématiques clés.

Réutilisation des matériaux : quelle stratégie adopterons-nous pour les matériaux existants ? Existe-t-il des options pour revendre ou donner une partie encore en bon état ? Cette démarche pourrait non seulement réduire les coûts, mais également favoriser une gestion écologique des ressources.

Partenariat intercommunal : avons-nous envisagé des partenariats intercommunaux pour partager l'utilisation et l'entretien des machines nécessaires ? Cette initiative pourrait alléger notre charge financière et renforcer les liens avec les communes voisines.

Contribution des associations : les associations sportives, utilisatrices principales du terrain, ont-elles été consultées pour contribuer aux frais d'entretien ? Il est important de noter que la commune investit déjà environ Fr. 80'000.- par an, un effort financier significatif. Impliquer davantage les utilisateurs pourrait aider à répartir ces coûts, tout en renforçant leur responsabilité envers le terrain.

Vision à long terme : a-t-on envisagé un projet de plus grande ampleur pour centraliser les activités sportives de tous les clubs de football sur un seul site, tel que le Communal ? Cette approche pourrait optimiser nos dépenses et maximiser l'utilisation des infrastructures.

Sélection des prestataires : bien que nous saluions l'initiative de faire appel à un spécialiste pour l'appel d'offres, nous regrettons que seule une entreprise ait répondu dans les temps. Aurions-nous dû prolonger le délai pour permettre à plus d'entreprises de participer ? Et sommes-nous sûrs que toutes les entreprises qualifiées ont été informées de cette soumission ?

Le document du Conseil communal détaille bien les aspects techniques et financiers du projet, mais il est de notre devoir de nous assurer que chaque franc dépensé améliore durablement nos infrastructures. De plus, l'adoption de l'éclairage LED est en accord avec nos engagements environnementaux pour réduire les émissions de CO₂ et les coûts énergétiques.

On peut souligner également l'importance de la sécurité. Le nouveau design comprend des mesures pour sécuriser l'accès au terrain, essentiel pour protéger notre investissement contre le vandalisme, un problème de plus en plus fréquent, comme observé durant la récente campagne électorale.

En conclusion, le groupe PLR est prêt à soutenir ce projet, sous réserve que ses questions reçoivent des réponses satisfaisantes. Nous espérons pouvoir, ensemble, prendre une décision qui reflète notre engagement commun envers la santé, la sécurité et le bien-être de tous les citoyens.

M. Théo de la Reussille, POP : Le groupe POP a pris connaissance avec beaucoup d'intérêt du rapport 24-4603 concernant une demande de crédit de Fr. 677'000.-.

Pour rappel, le POP a toujours défendu et soutenu des crédits et des projets pour l'amélioration de nos infrastructures sportives. A ce titre, nous rappelons notre vote du 23 février 2012, où le POP avait accepté, à l'unanimité, le rapport pour la création d'un terrain synthétique.

Nous partageons les choix judicieux du Service des sports au niveau technique, concernant la qualité et la densité des fibres. Néanmoins, nous nous permettons de souligner et de contester les demandes et exigences de plus en plus intrusives de la part de l'Association neuchâteloise de football. En résumé, l'ANF exige, menace, mais ne paie rien.

Au sujet des risques de blessures, nous prenons acte des études réalisées, qui sont plutôt rassurantes, même si, à nos yeux, les risques de blessures ligamentaires semblent sous-estimés. Toutefois, cette remarque ne va évidemment pas modifier notre position et gommer les avantages d'un terrain synthétique.

Concernant les comparaisons de prix entre terrains en gazon et synthétique, ainsi que leurs possibilités d'utilisation, l'analyse démontre clairement les avantages d'un terrain synthétique, notamment en termes d'heures d'utilisation.

Nous saluons également l'investissement prévu pour l'éclairage du terrain, avec son remplacement par un éclairage LED. Cela permettra de notables économies d'énergie et la possibilité d'installer un minuteur pour éviter les petits oublis.

Le POP prendra donc acte avec conviction de cette demande de crédit. Cependant, nous avons quelques questions.

Le Conseil communal pense-t-il planifier les dates des travaux avec les clubs, afin de minimiser les impacts et inconvénients pour les équipes durant la fermeture du stade des Jeanneret ?

Avec la disparition prochaine du terrain du Ticino et du petit terrain Dixi, ainsi que les règles d'utilisation plus strictes sur le terrain des Jeanneret, les zones de jeu libre seront grandement réduites. La création, dans cette zone, d'un terrain multisports pour la population nous semble adéquate. La solution réside peut-être dans la mise en œuvre de la motion sur les places de jeux. Qu'en pense le Conseil communal ? En conclusion, nous répétons que ce rapport sera accepté à l'unanimité par le groupe POP.

M. Gérard Santschi, PS : Le groupe socialiste a accueilli positivement ce rapport, qui permettra de remplacer une installation sportive de notre commune. A nos yeux, il est important de pouvoir offrir des installations performantes à nos sportifs et sportives, et, concernant ce terrain en particulier, à *l'ensemble* des clubs de football de notre commune.

Cependant, pour le groupe socialiste, il n'est pas admissible que cet investissement se fasse sous la menace d'une suspension officielle du terrain par l'association cantonale de football. En ce sens, nous pouvons rejoindre le porte-parole du POP, qui disait que l'association cantonale – comme d'autres associations suisses ou internationales – commande beaucoup, mais paie relativement peu. Il faut quand même le souligner et nous remercions le porte-parole du POP de l'avoir fait.

L'autorisation actuelle n'est valable, de manière exceptionnelle, que jusqu'au 1^{er} août 2024. Imaginons que le Conseil général soit de mauvaise humeur ce soir et refuse ce rapport : qu'advierait-il ? Mais je vous rassure, nous sommes de bonne humeur concernant ce sujet, en tout cas du côté du groupe socialiste. Attendre la dernière limite – en parlant de la Commune – en espérant des économies n'est, à nos yeux, pas la meilleure façon de préserver nos équipements.

Ce qui précède n'a cependant pas empêché la tenue de deux matchs internationaux juniors entre les sélections M15 suisse et belge, les 23 et 25 mai 2023. Pour l'anecdote : une victoire suisse, un match nul.

La question s'est posée au sein de notre groupe de savoir si le vieux revêtement du terrain pouvait être utilisé ailleurs. Les réponses fournies dans le rapport et à la Commission des sports nous conviennent parfaitement : le recyclage du revêtement non conforme nous convient donc parfaitement.

En page 5 du rapport, nous espérons que la réduction, à futur, à cinq terrains de football ne pose pas de problèmes aux utilisateurs. Nous espérons également qu'une discussion sera menée avec tous les clubs, au plus vite et en bonne intelligence.

Nous notons aussi que des travaux importants devront être entrepris sur le site du Communal. *A priori*, nous devrions les accepter à futur. Toutefois, que le Conseil communal ne se réjouisse pas trop tôt : nous allons quand même lire le rapport avant d'accepter, bien entendu.

Néanmoins, nous sommes tout de même étonnés que les études soient seulement « en cours » et n'aient pas encore abouti. Il nous semble que depuis le temps que l'on sait que le terrain des Marais sera abandonné, les projets d'infrastructures et les discussions entre les clubs devraient être plus avancés.

Une option concernant les vestiaires consistait à les construire dans un bâtiment commun entre les FC et HC. Cette option n'a cependant pas été retenue. Le Conseil communal peut-il développer sa réponse, certes déjà donnée à la Commission des sports ? Nous pensons utile que le Conseil général en ait connaissance.

Nous ne remettons pas en cause la solution de principe pour les vestiaires et la buvette « foot », cela d'autant plus qu'un rapport concernant la piscine-patinoire est en cours de finalisation. Ces informations émanent des commissions des sports et des travaux publics. En fait, le groupe socialiste demande simplement – en lien avec ce dont nous discutons ce soir – une information intermédiaire sur les projets en cours.

En page 7, nous notons positivement qu'une synergie avec la Ville de La Chaux-de-Fonds est mise en place pour les équipements d'entretien des terrains et des véhicules. Sans vouloir lancer le débat ce soir – et si l'on peut éviter, car nous avons encore quelques sujets à discuter... – ne serait-il pas utile, à terme, d'envisager un seul Service des sports pour nos deux communes ?

Evidemment, nous saluons le remplacement de l'éclairage du terrain des Jeanneret par la technologie LED actuelle.

Nous espérons que le renard comprendra la nécessité de la pose d'une barrière côté sud-ouest pour l'empêcher de se nourrir des filets de but, ce qui ne doit pas être bien bon pour sa santé, d'ailleurs... [Ndlr : rires de l'assemblée]

Nous remercions le Conseil communal d'avoir convoqué la Commission des sports pour présenter ce projet et d'avoir également informé la Commission des travaux publics de l'avancement des projets cités plus haut.

Le groupe socialiste acceptera donc volontiers, et avec enthousiasme, le rapport et l'arrêté présentés ce soir concernant le terrain des Jeanneret.

M. Romain Vermot, Les Verts : Nous remercions le Conseil communal pour son rapport détaillé et illustré. En beaucoup de points, il ressemble à celui présenté en 2010 et, au vu du montant soumis, nous apprécions les rappels des différentes études et analyses.

Nous n'allons pas revenir sur le concept du terrain synthétique. Certes, ce n'est pas naturel et l'énergie grise nécessaire à sa fabrication est élevée. Cependant, les comparatifs techniques et vis-à-vis d'une pelouse vivante sont sans équivoque : les heures d'utilisation sont presque triplées, le coût d'entretien divisé par deux et l'arrosage pratiquement inexistant. Petit bémol : les promesses de longévité ne sont pas tout à fait tenues.

Le rapport présenté en 2010 annonçait une durée de vie comprise entre 12 et 18 ans en fonction de l'utilisation. Cela fait 11 ans qu'il est en service et il a déjà fallu négocier une dérogation avec l'ANF. Comme le POP et le PS, nous pouvons également nous interroger quant aux normes exigées.

A moins que l'information nous ait échappé, l'argumentaire de ce soir fait uniquement mention d'une longévité estimée à +3 ans pour le nouveau type de fibre proposé. Le Conseil communal peut-il nous renseigner sur la durée de vie espérée ?

Concernant l'éclairage, Les Verts saluent le remplacement des vieilles et gourmandes ampoules par du LED, qui plus est intelligent. Nous apprécions également que l'avenir du Communal soit évoqué dans le rapport : le déplacement des anciens mâts d'éclairage, ainsi que la rénovation des vestiaires et de la buvette sont un bon compromis. Cela offre une solution financièrement raisonnable et tout à fait acceptable pour le FC Ticino, ainsi que pour les autres clubs pratiquant sur les trois sites concernés. Les Verts accepteront le rapport et son arrêté.

M. Michaël Berly, directeur du Dicastère des Espaces Publics, de l'Education et des Sports (DEPES) : Le Conseil communal remercie les différents groupes de leurs retours favorables concernant ce rapport.

En préambule, le Conseil communal partage certains avis exposés ce soir concernant l'ASF – l'Association suisse de football – dont l'ANF suit simplement les directives. Comme cela a été dit ce soir – et pour reprendre les termes entendus – ils exigent, menacent et ne participent pas aux frais.

Pour le Conseil communal, la question d'un terrain synthétique sur la commune du Locle apparaît comme une évidence. Nous pouvons prendre l'exemple de ces derniers jours : au vu de la météo, les terrains en herbe sont quasiment impraticables, alors qu'un terrain synthétique peut être utilisé dans de bonnes conditions.

Concernant les questions, il y en a eu beaucoup ce soir et je ne les ai pas toutes reçues à l'avance. Si j'en oublie une ou deux, je vous prierai donc de les poser une nouvelle fois.

Une question du groupe socialiste portait sur le projet du Communal et des vestiaires communs. Effectivement, cette proposition n'a pas été retenue, ceci pour différentes raisons. La première raison concerne l'aspect architectural : aujourd'hui, le projet est de construire un nouveau bâtiment sur le bâtiment actuel – où se trouvent les hôtes d'accueil et les vestiaires pour la piscine – et de mettre les vestiaires du hockey à côté des vestiaires actuels, direction piscine.

La capacité des vestiaires est différente entre le football et le hockey, et il y a aussi plusieurs mois durant lesquels les deux activités se pratiquent simultanément. Il fallait également des vestiaires qui soient assez proches des infrastructures, ce qui n'était pas forcément le cas pour

le football. D'autre part, se posait la question de l'accès aux vestiaires si ceux-ci étaient dans l'enceinte de la piscine-patinoire : comment les footballeurs pourraient-ils y accéder vu que le site est fermé ?

Une remarque a été faite concernant des lenteurs au niveau de l'avancement des études, et des informations ont été demandées sur les projets en cours au sein du Service des sports.

Il faut rappeler que, notamment pour des questions financières – hors gestion du personnel pour la piscine-patinoire – le Service des sports du Locle compte 20 % de l'activité du voyer-chef, une aide de notre secrétaire de direction pour les tâches administratives, ainsi que votre serviteur. Le Service des sports a pour mandat d'assurer la gestion et l'entretien des infrastructures sportives de la Ville, de même que le soutien aux nombreux clubs sportifs, notamment lors de l'organisation de leurs manifestations. De façon plus globale, il est aussi chargé de la promotion du sport et du mouvement.

Beaucoup de projets sont en cours et nous avons peut-être atteint les limites de notre fonctionnement. Comme vous l'avez demandé, nous pouvons mentionner ces différents projets.

La rénovation de la piscine est l'un d'eux. Il comporte trois axes. Initialement, il s'agissait du remplacement des filtres de la piscine. Toutefois, le Conseil communal, sur ses compétences, a pris un crédit d'étude. Nous avons alors remarqué que, en plus des filtres, tout le système hydraulique de la piscine devra être remplacé, avec une plus grande amenée d'eau et différentes buses permettant de mieux couvrir le bassin. Les bassins doivent être totalement revus. Quant au troisième axe, il touche à l'aspect architectural, c'est-à-dire les nouveaux bâtiments avec les vestiaires. La semaine prochaine, nous allons visiter les travaux en cours à la piscine de La Chaux-de-Fonds, pour voir ce qui se fait de bien là-bas. Ce projet avance et j'espère que nous pourrons vous soumettre un premier rapport cet automne.

Comme évoqué, le deuxième gros projet relatif aux sports concerne le site du Communal, avec une étude sur des vestiaires. Avec la disparition du terrain du Ticino, nous serons obligés d'avoir de nouveaux vestiaires et une buvette. Il faudra aussi, dans la mesure du possible, amener sur le troisième terrain du Communal l'éclairage qui se trouve actuellement sur le terrain du Ticino.

Enfin, le dernier projet est issu de deux motions du Législatif, dont l'une d'elles demande l'étude des places de sport en libre accès en ville du Locle. Nous avons utilisé une solution un peu innovante, avec un collaborateur de la Ville du Locle qui se formait au rôle de facilitateur. Nous avons donc profité de « l'utiliser » dans le cadre de cette formation et de son diplôme, pour mettre en place des ateliers participatifs. Nous n'avons pas seulement amené ce projet à la Commission des sports : nous l'avons également ouvert au CLAAP, au Parlement des jeunes et aux écoles, afin d'élargir la réflexion. Nous avons déjà eu un premier atelier. Un deuxième consistera à sonder la population, avec l'établissement d'un questionnaire. Un troisième atelier sera organisé pour consolider le tout.

Au niveau des sports, plusieurs pistes ont déjà été évoquées : une place de fitness, notamment – comme mentionné dans la motion – ainsi qu'un terrain multisports, pour compenser quelque peu le fait – comme l'a dit ce soir le POP – que nous n'aurons plus le terrain du Ticino et que, en dehors des clubs sportifs et des écoles, le terrain des Jeanneret pourra être utilisé moins souvent. Ce serait donc bien de trouver une alternative au centre-ville.

Il y avait également d'autres idées, comme un *pump track*, un terrain de badminton, du paddle sur le Doubs, ou encore un espace mou pour le bien-être, yoga ou stretching. C'est encore en cours de réflexion. Un rapport sera évidemment présenté au Conseil général, nous espérons cette année.

Le groupe socialiste demandait s'il ne serait pas utile, à terme, d'envisager un seul Service des sports pour nos deux communes. Comme je l'ai dit, nous avons actuellement une bonne collaboration avec La Chaux-de-Fonds. Nous pouvons profiter de leur expertise dans certains domaines, car ils ont un Service des sports qui n'est pas comparable à celui du Locle. Il y a vraiment une bonne collaboration. Comme annoncé, la semaine prochaine, nous allons visiter la piscine. Nous nous sommes déjà entretenus avec eux pour savoir comment bien faire, également par rapport aux éléments qui leur ont causé quelques soucis, ceci afin de profiter de leur expérience. C'est plutôt positif.

Poursuivre une bonne collaboration : oui. Aller jusqu'à une fusion : non. Je pense que ce n'est pas la volonté du Conseil communal. Un aspect très important au niveau du Service des sports est la proximité avec les différents clubs, pour l'organisation de leurs manifestations et pour être à leur écoute. C'est très important. La proximité est aussi une thématique qui est ressortie lors des élections, dans plusieurs partis. C'est un élément auquel tient le Conseil communal.

Le POP demandait si le Conseil communal pensait planifier les dates des travaux avec les clubs, afin de minimiser les impacts et inconvénients pour les équipes durant la fermeture du stade des Jeanneret. Oui, le respect de certains délais – c'est-à-dire effectuer les travaux cet été – a même été mentionné dans l'appel d'offres, lequel précisait deux choses importantes. Premièrement, ne pas déranger le CPNE lors des examens, qui se tiennent à mi-juin, fin juin. Vu que les travaux se font juste à côté et sont bruyants, ils ne peuvent donc pas commencer avant début juillet. Deuxièmement, ceux-ci doivent impérativement se terminer début septembre – au plus tard à mi-septembre – afin de limiter l'impact sur les clubs sportifs.

En lien avec une autre question du POP, j'ai évoqué la disparition du terrain du Ticino et la réflexion qui se fera dans le cadre des ateliers participatifs pour trouver une alternative. C'est effectivement une bonne remarque et c'est en cours de réflexion.

Le groupe PLR a évoqué la question du déplacement du terrain des Jeanneret au niveau du Communal afin d'avoir un grand centre sportif. Cette solution n'a pas été approfondie, faute de moyens financiers. En effet, il y a 11 ans, le terrain synthétique avait coûté plus de Fr. 2 millions à la Ville, puisque nous avons transformé un terrain en herbe en terrain synthétique. Au vu du nombre de terrains et la disparition de celui du Ticino, il est clair qu'il faudrait créer un nouveau terrain sur le site du Communal, peut-être en partant d'un champ direction La Sagne. Il faudrait un terrain synthétique, pour pouvoir compter sur un nombre d'heures suffisant, étant donné que l'on peut quasiment doubler les heures d'utilisation en comparaison à un terrain en herbe. Ce serait un projet de l'ordre d'environ Fr. 3 millions, j'imagine, sans compter un nouvel éclairage, des vestiaires et une buvette.

Le groupe PLR s'interrogeait également quant à l'utilisation de l'ancien revêtement. Nous avons cherché l'information auprès du partenaire qui nous a aidés dans ce projet : actuellement, il n'y a pas de marché de seconde main ou une bourse où l'on pourrait revendre ces terrains synthétiques. Il faut aussi rappeler que le fait qu'il ne soit plus homologué limite les possibilités.

La Commune de Cortaillod s'est approchée de nous, souhaitant prendre la couche supérieure pour la poser sur un terrain en herbe. Nous leur avons expliqué qu'il fallait une couche en dur, plus une couche de souplesse avant de poser le revêtement. Ils ont donc renoncé.

Nous avons aussi réfléchi à découper une partie de la surface pour l'utiliser sur une place de jeux : je pense à celle qui se trouve entre le Denner et la Poste, où le terrain est assez dur. Mais là encore, si l'on vient simplement coller cette surface, ce sera peut-être esthétiquement plus joli, mais cela restera dur comme du béton. Il n'y a donc pas vraiment d'utilité à poser ce revêtement sur du béton.

Aussi, comme indiqué dans le rapport – et c'est une garantie que nous avons reçue de l'entreprise – l'ancienne surface sera complètement recyclée puis réutilisée, soit dans l'industrie, soit pour refaire des terrains synthétiques. C'est une entreprise spécialisée qui s'en charge, en séparant les différents éléments du terrain synthétique afin de les recycler.

En réponse à une question du PLR concernant le partenariat avec La Chaux-de-Fonds : comme mentionné dans le rapport, nous essayons, dans la mesure du possible, de trouver des partenariats au niveau des équipements. Par exemple, nous avons partagé les coûts pour l'acquisition d'une machine pour les terrains de football. Elle est stockée à La Chaux-de-Fonds et, en fonction des surfaces utiles, La Chaux-de-Fonds en a payé les deux tiers et Le Locle un tiers.

S'agissant d'une éventuelle participation des sociétés sportives locales aux différents coûts, celles-ci en paient une petite partie, notamment l'électricité. Mais il est vrai que Le Locle – un peu comme les grandes villes – est généreuse et qu'aucune autre prestation ne leur est facturée. C'est aussi une volonté politique : ce sont des clubs qui soutiennent notre jeunesse, qui forment des jeunes, qui font la promotion du sport et de ses bienfaits pour la santé. Nous partons donc du principe qu'il s'agit là d'un soutien accordé à ces clubs, et c'est notamment la Voirie qui s'occupe de l'entretien des terrains.

Le PLR a évoqué le peu d'entreprises qui ont répondu à l'appel d'offres des marchés publics en procédure ouverte, demandant s'il n'aurait pas fallu prolonger les délais. Une prolongation du délai aurait eu pour conséquence que nous nous serions retrouvés hors des clous pour réaliser les travaux cet été. Cela aurait reporté les travaux quasiment d'une année, puisqu'il y a aussi une contrainte de température nécessaire à la pose de ce terrain synthétique : il faut une certaine température, au minimum 15°, je crois. D'autre part, pour les clubs, il aurait été vraiment difficile que les travaux se fassent en pleine saison footballistique.

Nous aurions effectivement souhaité que davantage d'entreprises répondent. Mais j'ai envie de dire que ce sont les règles du jeu. Ce sont les marchés publics. Il n'y a pas énormément d'entreprises spécialisées qui font ce type de travaux en Suisse. Deux entreprises ont répondu, dont une hors délai, malheureusement. Certaines entreprises – du génie civil de la région, par exemple – ont demandé des informations, mais il est clair qu'elles n'étaient pas capables de répondre à l'entier du cahier des charges demandé.

Une question des Verts portait sur la durée de vie estimée du terrain : le rapport mentionne effectivement +3 ans, mais c'était par rapport à une estimation initiale de 12 ans. Selon le constructeur, la durée de vie est estimée à 15 ans, et les amortissements ont été calculés sur 14 ans par le Service financier.

J'espère avoir ainsi répondu à toutes les questions. Le Conseil communal vous remercie de l'acceptation de ce rapport et de son arrêté.

M. Jean-Marie Rotzer, POP : Je tenais à intervenir ce soir en tant qu'ancien président de la Commission occasionnelle des infrastructures sportives, qui a existé de 2010 à 2012.

Pour celles et ceux qui me connaissent, j'ai l'avantage, dans ce contexte, d'être très peu sportif, ce qui fait que ma position est largement neutre.

Ce qui m'avait fortement interpellé à l'époque, dans les travaux de la commission précitée, c'est l'importance du nombre de personnes concernées par la pratique du sport en clubs dans notre collectivité. Le grand soutien – certes sensible dans nos comptes – apporté à ceux-ci par la Commune me semble pourtant un élément essentiel de notre qualité de vie. C'est pourquoi il serait, à mon humble avis, extrêmement dommageable de charger financièrement lesdits clubs qui ne roulent pas tous sur l'or, loin de là.

DU 25 AVRIL 2024

La parole n'étant plus demandée, le président, **M. François Chopard**, soumet au vote **la prise en considération du rapport 24-4603**, laquelle est **acceptée à l'unanimité**.

Soumis au vote, **l'arrêté concernant un crédit de Fr. 677'000.-** pour le remplacement du gazon synthétique, de l'éclairage et la pose d'une barrière au stade des Jeanneret est **accepté à l'unanimité**.

UNE PAUSE DE 10 MINUTES EST ACCORDÉE.

ARRETE

concernant un crédit de CHF 677'000.- pour le remplacement du gazon synthétique, de l'éclairage et la pose d'une barrière au stade des Jeanneret

Le Conseil général de la Commune du Locle,
Vu la loi sur les communes (LCo), du 21 décembre 1964,
Vu le règlement communal sur les finances, du 25 juin 2015, ainsi que l'arrêté de sanction du
Conseil d'Etat, du 26 août 2015,
Vu le rapport du Conseil communal du 11 avril 2024,

arrête :

- Article premier.- Un crédit de CHF 677'000.- (TTC) est accordé au Conseil communal pour le remplacement gazon synthétique du stade des Jeanneret.
- Art. 2.- Le montant figurant à l'article 1 représente le montant brut du projet, auquel il faut retrancher des recettes estimées à CHF 117'700.-, portant ainsi à CHF 559'300.- le montant net finalement à la charge de la Ville du Locle.
- Art. 3.- Le montant net figurant à l'article 2 est déduit de l'enveloppe des investissements de l'année en cours.
- Art. 4.- La dépense sera portée au compte 100896/50400.00.
- Art. 5.- Les modalités d'amortissement seront de 7%.
- Art. 6.- Le Conseil communal est autorisé à se procurer le financement nécessaire du crédit.
- Art. 7.- Le Conseil communal est chargé de l'application du présent arrêté après les formalités légales.

24-4604 – Rapport à l'appui d'une demande de crédit de Fr. 663'000.- pour diverses rénovations pour le bâtiment Collège 1 – Nouvelle halle de Beau-Site

M. Joël Galvani, Les Verts : C'est avec intérêt que le groupe des Verts a pris connaissance du rapport du Conseil communal au Conseil général, à l'appui d'une demande de crédit pour des rénovations pour le bâtiment Collège 1 – Nouvelle halle de Beau-Site.

Nous tenons, avant tout, à saluer la qualité des rénovations antérieures, qui semblent avoir été source d'économies d'énergie, selon ledit rapport.

Par ailleurs, nous trouvons aussi judicieux le choix de la chaudière à pellets, ainsi que le projet de chauffage à distance pour le collège avec ce même investissement.

Nous nous réjouissons aussi de la pose de panneaux photovoltaïques en toiture dans le cadre de cet accord avec Viteos, qui soulage un peu les finances de notre Ville.

Enfin, il semble qu'il faille aussi se réjouir de l'assainissement de ce qui semble davantage relever d'un « tunnel de lavage humain », et qui fait office de douches dans les vestiaires côté garçons.

Pour toutes ces raisons, le groupe des Verts approuvera le rapport du Conseil communal et la demande de crédit.

M. Lobsang Blanchard, POP : Le groupe POP est satisfait de voir qu'après un demi-siècle de bons et loyaux services, la halle de Beau-Site est toujours un atout pour la commune, tant pour les clubs sportifs que pour les sociétés locales.

Nous saluons le fait que les frais engendrés et les rénovations ont été, jusqu'ici, tout à fait modérés et ont permis d'économiser quelques calories.

La nouvelle solution de chaudière à pellets nous réjouit tout à fait, sachant que c'est évidemment un moyen bien plus durable que l'antique chaudière à mazout. Toutefois, bien que la solution d'un système centralisé entre le collège et la halle semble techniquement intéressante, le groupe POP souhaiterait savoir si le collège de Beau-Site est actuellement suivi par un CECB pour son efficacité énergétique, et si des améliorations sont possibles sur ce bâtiment.

De plus, est-il possible d'avoir des chiffres concernant les coûts d'exploitation prévus pour les nouvelles installations et ceux des installations actuelles ?

La pose de panneaux photovoltaïques est, bien entendu, un point positif, qui va dans la continuité des projets de la Commune pour une meilleure écologie au niveau de notre territoire.

Le groupe POP salue le travail des employés communaux qui ont fait vivre ce bâtiment, et qui ont soutenu les clubs et notre jeunesse durant toutes ces années. Le groupe acceptera le rapport.

M. Valentin von Allmen, PLR : Le groupe PLR remercie le Conseil communal pour la rédaction de ce rapport concernant une demande de crédit de Fr. 663'000.- pour diverses rénovations pour le bâtiment Collège 1 – Nouvelle halle de Beau-Site.

Tout d'abord, il aurait été intéressant de pouvoir discuter de ce rapport en commission. Nous saluons le fait d'entretenir et de rénover ces infrastructures sportives, bien utiles et appréciées par nos écoles et nos clubs sportifs.

- Le fait de regrouper les deux bâtiments pour une seule chaudière nous paraît judicieux, mais l'ancienne halle a-t-elle été prise en compte dans la réflexion ?

DU 25 AVRIL 2024

- Pourquoi privilégier les pellets et non des plaquettes de nos forêts ?
- Les clubs ont-ils été informés des travaux en fonction de leur utilisation de la halle ?
- Qu'en est-il de l'ancien projet de relier les deux halles de gym par un bâtiment ?

Le groupe PLR, dans sa grande majorité, acceptera le présent rapport.

M. Pascal Wurz, PS : Le groupe socialiste a étudié avec attention le rapport à l'appui d'une demande de crédit de Fr. 663'000.- pour diverses rénovations pour le bâtiment Collège 1 – Nouvelle halle de Beau-Site.

Bien que le groupe socialiste soit satisfait de voir que le Conseil communal se préoccupe de l'état du bâtiment Collège 1 – Nouvelle halle et envisage les restaurations nécessaires, un certain nombre de questions ont été relevées par le groupe. Tout d'abord, des questions concernant le remplacement de la chaudière. Les travaux afférents à la nouvelle chaudière – soit Fr. 434'000.- – projetés pour 2025 représentent, à eux seuls, près des deux tiers du crédit demandé. Cela fait une chaudière de luxe.

- Bien sûr, introduire le chauffage à distance et relier le collège à la nouvelle halle nous semble relever du bon sens. Néanmoins, sur quelle base ces chiffres ont-ils été avancés ?
- Y a-t-il eu une pré-étude, une expertise, en matière de chauffage à distance, Viteos a-t-elle été sollicitée ?
- Qu'en est-il du projet de construction d'un nouveau bâtiment contigu et perpendiculaire à la nouvelle halle ?
- Le Conseil communal a-t-il envisagé une étude prospective en fonction de l'évolution démographique de la ville ces prochaines années, pour vérifier si les infrastructures sportives actuelles répondent aux besoins à venir ? Seront-elles suffisantes ?
- La pose de panneaux solaires sur le collège de Beau-Site lui-même est-elle envisagée ?
- En ce qui concerne les douches, que signifie le « remplacement du tunnel par des douches standards » : qu'est-ce qu'une douche standard ?
- L'évolution des mentalités vers plus d'intimité est-elle prise en compte – ainsi que le respect des convictions religieuses – par la pose de séparations individuelles, par exemple ?

Nous profitons aussi de notre intervention pour faire part de certaines plaintes qui nous sont parvenues concernant les détritiques qui parsèment les alentours de la nouvelle halle, notamment lors de certains week-ends et de certaines nuits plus festives que d'autres.

Le groupe socialiste remercie le Conseil communal des réponses qu'il apportera, et accepte le rapport.

M. Philippe Rouault, directeur du Dicastère de l'Urbanisme, de la Mobilité, de l'Agglomération et de la Santé (DUMAS) : Merci de vos remarques sur ce rapport concernant la rénovation de la nouvelle halle de Beau-Site.

Lorsque j'ai visité pour la première fois cette halle, j'ai effectivement été surpris par la qualité des infrastructures, laquelle est restée bonne malgré l'ancienneté du bâtiment et quelques petits problèmes.

Par contre, j'avoue avoir été quand même très surpris en découvrant les douches côté garçons. Je ne connaissais pas ce système de douches, et j'en ai rapidement parlé au gérant pour essayer de les rénover. En plus, ce système tombe souvent en panne, ce qui occasionne

régulièrement des frais de réparation. A mon avis, il était grand temps de remédier à ce problème. Des douches standards seront donc installées, avec des séparations entre chaque personne, comme pour les douches filles, qui sont configurées ainsi depuis longtemps. Il y aura donc égalité entre les garçons et les filles.

S'agissant des travaux 2024, des réfections et l'isolation de la toiture plate à l'arrière du bâtiment seront effectuées : on commence à y voir des signes d'infiltration. Ainsi, en améliorant l'isolation, on s'attend évidemment à consommer moins d'énergie. Actuellement, selon l'étude, la classe énergétique est D : c'est moyen, mais pas catastrophique. Au vu de l'ancienneté du bâtiment, c'est relativement bon.

On s'attend aussi à ce que les coûts de consommation d'électricité soient moindres, en raison des panneaux photovoltaïques qui seront installés sur ce bâtiment par Viteos : Viteos installe les panneaux photovoltaïques sur les bâtiments communaux, mais, en contrepartie, l'autoconsommation a un coût modéré.

En 2025, nous allons remplacer la chaudière, qui est le gros montant de cette demande de crédit. Nous avons songé à installer un chauffage à plaquettes, mais le coût était exorbitant. Il aurait fallu construire un hangar et l'entretien est ensuite plus onéreux. Nous nous sommes donc rapidement orientés vers un chauffage à pellets.

A moyen ou long terme, il est possible que Viteos envisage de poser un CAD dans le secteur, mais pas à court terme. Viteos doit d'abord développer le CAD au centre-ville et, dans un second temps, dans certains secteurs, dont le secteur concerné ici. Cependant, ce sera dans 15 ou 20 ans, ce qui fait que nous avons le temps de rentabiliser cette infrastructure, qui chauffera aussi l'école. Par contre, je ne peux pas vous dire si l'ancienne halle sera chauffée ou non avec ce système. Je verrai quand même avec le gérant si c'est possible. Ce sont des conduites supplémentaires à installer. Il faut voir aussi si la chaudière de l'ancienne halle est en fin de vie ou si elle est encore de bonne qualité.

Nous essaierons de faire en sorte que ces travaux soient réalisés pendant les vacances. Comme les douches garçons sont une urgence, elles seront rénovées durant les prochaines vacances. La réfection de l'isolation de la toiture côté sud peut se faire même si la halle est utilisée. En 2025, les utilisateurs seront bien sûr informés s'ils ne peuvent pas occuper la halle durant certaines périodes. Nous le ferons en temps utile, mais nous ne connaissons pas encore les dates précises, en particulier pour le remplacement du sol, qui demandera quelques semaines de travail.

J'espère avoir ainsi répondu à toutes les questions. Si je devais en avoir oublié, je vous demanderais de me les rappeler.

M. Lobsang Blanchard, POP : Nous avons une question concernant le collège de Beau-Site qui sera raccordé : quelle est son efficacité énergétique actuelle et quels seront les coûts d'exploitation futurs comparativement aux coûts actuels ?

M. Philippe Rouault, directeur du Dicastère de l'Urbanisme, de la Mobilité, de l'Agglomération et de la Santé (DUMAS) : Je n'ai pas encore ces informations. Néanmoins, je crois que le bâtiment de l'école est aussi en classe énergétique D, grâce au remplacement de toutes les fenêtres effectué il y a quelques années. Cette catégorie D est assez bonne pour de vieux bâtiments. A l'heure actuelle, nous n'avons pas d'évaluation permettant de connaître les coûts avant et après travaux. Nous pourrons vous donner l'information une fois que ceux-ci auront été réalisés.

M. Pascal Wurz, PS : J'avais posé une question concernant les panneaux solaires : est-il envisagé d'en poser sur le collège lui-même ? Encore une autre petite question : qu'en est-il du projet de nouveau bâtiment contigu à la nouvelle halle ? Le dossier est-il toujours au fond d'un tiroir ? D'autre part, les chiffres avancés sont-ils le résultat d'une pré-étude ? Je n'ai pas reçu les réponses tout à l'heure.

M. Philippe Rouault, directeur du Dicastère de l'Urbanisme, de la Mobilité, de l'Agglomération et de la Santé (DUMAS) : Il me semblait avoir plus ou moins répondu. Viteos envisage de poser des panneaux photovoltaïques sur toute la halle, mais pas sur le collège. Le toit du collège a des lucarnes et c'est un peu compliqué d'y installer des panneaux photovoltaïques. Cela viendra peut-être un jour, mais ce n'est pas dans les priorités aujourd'hui.

Concernant les chiffres, ils sont basés sur des devis d'entreprises. Il y a deux ans, nous avons vécu une augmentation subite des prix, et nous espérons qu'il n'y aura pas une guerre ou des événements mondiaux qui pourraient déclencher une nouvelle augmentation importante des prix. Il faut espérer que ces chiffres seront justes.

S'agissant du projet de nouveau bâtiment entre les deux halles, il est sous la pile depuis plusieurs années et n'est pas encore ressorti aujourd'hui.

La parole n'étant plus demandée, le président, **M. François Chopard**, soumet au vote **la prise en considération du rapport 24-4604**, laquelle est **acceptée par 35 voix contre 0 et 1 abstention**.

Soumis au vote, **l'arrêté concernant un crédit de Fr. 663'000.-** pour diverses rénovations du bâtiment Collège 1 – Nouvelle halle de Beau-Site est **accepté par 35 voix contre 0 et 1 abstention**.

ARRETE

concernant un crédit de CHF 663'000.- pour diverses rénovations du bâtiment
Collège 1 – Nouvelle halle de Beau-Site

Le Conseil général de la Commune du Locle,
Vu la loi sur les communes (LCo), du 21 décembre 1964,
Vu le règlement communal sur les finances, du 25 juin 2015, ainsi que l'arrêté de sanction du
Conseil d'Etat, du 26 août 2015,
Vu le rapport du Conseil communal du 11 avril 2024,

arrête :

- Article premier.- Un crédit de CHF 663'000.- (TTC) est accordé au Conseil communal pour divers travaux de rénovation du bâtiment Collège 1 – nouvelle halle de Beau-Site.
- Art. 2.- Le montant figurant à l'article 1 représente le montant brut du projet, auquel il faut retrancher au moins Fr. 160'000.- de subventions, portant ainsi à CHF 503'000.- le montant net finalement à la charge de la ville du Locle.
- Art. 3.- Le montant net figurant à l'article 2 est déduit de l'enveloppe des investissements de l'année en cours.
- Art. 4.- La dépense sera portée au compte 100893/50400.00.
- Art. 5.- Les modalités d'amortissement seront de 5 %.
- Art. 6.- Le Conseil communal est autorisé à se procurer le financement nécessaire du crédit.
- Art. 7.- Le Conseil communal est chargé de l'application du présent arrêté à l'expiration du délai référendaire.

24-4605 – Rapport à l'appui d'une demande de crédit de Fr. 400'000.- pour des travaux sur les canalisations

Mme Anne-Catherine Frutschi Lancaster, PS : Le groupe socialiste a pris connaissance du rapport concernant les travaux sur les canalisations et en remercie le Conseil communal.

Bien qu'il s'agisse de travaux absolument indispensables pour notre ville, les « rapports canalisations » ont souvent bien du mal à soulever l'enthousiasme des conseillers généraux, et sont souvent lus en travers par les non-spécialistes. Il faut relever l'effort fait dans ce rapport par l'ajout de photos explicatives, qui permettent aux ignorants de mon espèce de comprendre de quoi il est question et d'augmenter l'intérêt pour ce type de problématique.

Le groupe socialiste est heureux de voir que les travaux d'entretien du réseau de canalisations se poursuivent au rythme prévu et correspondent bien au plan financier qui avait été établi. Nous espérons toutefois que ce niveau d'investissement nous permette d'avancer assez rapidement pour éviter les interventions urgentes sur des conduites vieillissantes.

Nous avons toutefois une question : sur le tableau récapitulatif des coûts, il est mentionné un montant de Fr. 40'000.- pour des travaux urgents. Qu'entend-on par l'appellation « travaux urgents » ? Y en a-t-il souvent, et de quels types de travaux s'agit-il ? Le groupe socialiste acceptera le rapport et son arrêté.

M. Hans-Peter Renk, POP : Le groupe POP a pris connaissance du rapport concernant une demande de crédit de Fr. 400'000.- pour des travaux sur les canalisations. Ces installations nécessitent en effet un suivi constant pour en assurer l'efficacité. Notre groupe acceptera donc, à l'unanimité de ses membres, le crédit demandé.

M. Romain Vermot, Les Verts : Nous remercions le Conseil communal pour son rapport détaillé. Comme chaque année, il est important d'investir dans le renouvellement de notre réseau de canalisations, c'est une évidence.

Les travaux qui font l'objet du crédit soumis ce soir sont légitimes : ils se basent sur des fiches issues du PGEE et profitent même d'une synergie avec les travaux de l'OFROU.

Nous relevons également que le Fonds cantonal des eaux accorde une subvention, laquelle peut aller jusqu'à 40 % du coût des travaux pour le raccordement aux eaux claires. Les Verts accepteront bien sûr le rapport et son arrêté.

M. François Schaffner, PLR : C'est avec intérêt que le groupe PLR a pris connaissance du rapport 24-4605 concernant la demande de crédit de Fr. 400'000.- pour des travaux sur les canalisations. La poursuite des travaux d'assainissement de nos canalisations, ainsi que la pose de nouvelles conduites pour construire un système séparatif pérenne nous semblent nécessaires.

Fiche PGEE n° 03 - Réduction des eaux claires parasites à La Molière : le projet nous semble nécessaire pour éviter les eaux parasites à la STEP et permet d'infiltrer les eaux de la source de la Grecque.

Fiche PGEE n° 43 - Inspection des collecteurs et mise à jour de l'état des collecteurs : comme l'indique le rapport, le contrôle des canalisations est nécessaire pour anticiper les éventuels travaux à entreprendre sur les canalisations qui seraient défectueuses.

Fiche PGEE n° 46 - Réglementation du contrôle de l'imperméabilisation : comme l'indique le rapport, cette réglementation et cette étude sont nécessaires, afin de pouvoir infiltrer un maximum d'eau pluviale sans surcharger la station d'épuration.

Fiche PGEE n° 47 - Réglementation de l'infiltration – étant la suite de la fiche n° 46, je n'ai pas de remarques.

Fiche PGEE n° 55 - Chemisage des eaux usées à la suite de l'inspection des collecteurs : ce procédé est innovant et économe pour réfectionner les canalisations existantes défectueuses.

Comme vous l'aurez compris, le groupe PLR acceptera le rapport et son arrêté. Néanmoins, nous avons quelques remarques/questions concernant les rapports sur les canalisations qui nous sont présentés régulièrement. Pourrions-nous obtenir les informations suivantes dans ces rapports :

- Une planification du PGEE.
- Des plans où figurent :
 - les tronçons qu'il est prévu de rénover ou de contrôler dans l'année en cours,
 - les tronçons déjà rénovés,
 - les tronçons de réseau séparatif terminés,
 - les zones testées de l'imperméabilisation,
 - les zones permettant l'infiltration des eaux pluviales.
- Des informations sur les prix unitaires des tâches à exécuter :
 - Combien de mètres linéaires de conduites seront-ils réfectionnés avec le crédit demandé ?
 - Combien d'endroits et lesquels seront-ils testés à la perméabilité et à l'infiltration des eaux ?
- Un retour sur les travaux passés :
 - Les crédits demandés pour les travaux ont-ils été respectés ?
 - Sinon, quelle est l'incidence sur le financement prévu du PGEE ?

M. Philippe Rouault, directeur du Dicastère de l'Urbanisme, de la Mobilité, de l'Agglomération et de la Santé (DUMAS) : Merci de vos remarques sur ce rapport. Il est vrai que ce genre de rapport n'est pas toujours très intéressant. Ce sont des conduites que l'on ne voit pas et, pour certaines personnes, c'est peut-être jeter de l'argent par les fenêtres, ou dans les eaux... Néanmoins, ces travaux sont vraiment nécessaires.

Un point spécifique de ces travaux consiste en la réduction des eaux parasites autour du puits des Brondons. Cela avait été demandé par Viteos, en particulier. De plus, il s'agit aussi de profiter de la renaturalisation de la Grecque, qui est en train d'être effectuée par l'OFROU, et qui n'est pas encore tout à fait terminée. Le ruisseau était auparavant aménagé sous forme de buses et, forcément, lors de grosses eaux, les buses avaient parfois de la peine à suivre le débit. Un ruisseau renaturalisé permet d'avoir un débit nettement augmenté. Nous attendons donc cette renaturalisation pour pouvoir commencer les travaux de notre côté. Ce sera fait en fin d'année 2024.

Cela va donc permettre d'évacuer ces eaux, qui pouvaient parfois pénétrer dans le puits des Brondons. Viteos était alors obligée d'arrêter le puits pendant un certain temps lors de fortes pluies. Cela permettra donc de puiser dans le puits des Brondons, même en période de fortes pluies, et peut-être aussi d'avoir un peu moins d'eaux claires à la STEP.

L'inspection des collecteurs est effectuée régulièrement depuis plusieurs années, afin de contrôler l'état de nos conduites. Cette opération est imposée avant le chemisage de certaines conduites, en particulier celles qui sont au centre-ville : elles se trouvent parfois à des profondeurs importantes, et les remplacer entraînerait des coûts extrêmement conséquents. Il est donc préférable de chemiser ces conduites. Cette technique est aujourd'hui assez au point, et nous allons essayer de l'utiliser de plus en plus, non seulement pour économiser de l'argent,

mais aussi pour éviter que, lorsque la nappe est très haute, l'eau s'infiltré dans les conduites et augmente la quantité d'eaux claires à la STEP. D'autre part, cela permet aussi d'éviter, lors de périodes très sèches, que les eaux usées s'infiltré à l'extérieur des tuyaux et contaminent le terrain environnant.

S'agissant de la réglementation relative à l'imperméabilisation et à l'infiltration, c'est vraiment en lien direct avec le règlement que vous avez voté, il y a quelque temps, sur la facturation des eaux pluviales : pour mettre en place cette réglementation, nous avons besoin de faire ces deux études.

Concernant le réseau séparatif, nous avons, depuis la fusion, deux zones urbaines très différentes. Au niveau de la zone des Brenets, la politique a été, dès le départ, de mener le plus rapidement possible les eaux claires jusqu'au lac. Aujourd'hui, une fois que les travaux dans la Grande Rue seront terminés, environ 90 % du village seront en séparatif. Si l'on doit refaire la STEP des Brenets, le gros avantage est que la quantité d'eau est constante pour la STEP, ce qui est nettement plus facile à traiter de manière efficace.

Par contre, au Locle, la priorité n'a pas été mise sur le séparatif. Celui-ci a été mis en place dans certains secteurs, lorsque des travaux en lien avec l'eau potable étaient effectués et lorsque des rues étaient en très mauvais état. Ce n'était pas une priorité de mettre en place un séparatif de A à Z dans un même secteur.

Certaines parties ont été réalisées, en particulier dans la zone périurbaine, mais pas dans le centre même du Locle. Toutefois, pour beaucoup, elles ne sont pas encore reliées au Bied, car cela nécessite d'effectuer des travaux qui traversent le centre-ville, lesquels sont souvent compliqués et coûteux. C'est donc vraiment quelque chose qui reste à faire.

Néanmoins, du temps de l'ancienne commune, on a essayé de séparer des sources. Il y a un grand nombre de sources sur le territoire de la ville du Locle et, lors des périodes de pluie, leur trop-plein amenait beaucoup d'eau claire à la STEP. Il y a donc quelques secteurs où ces eaux de pluie ont été séparées et n'arrivent ainsi plus à la STEP, ce qui est une bonne chose. Mais il y a encore du travail à faire. J'ai demandé au technicien combien de mètres de conduites représente notre investissement, en moyenne annuelle : la moyenne de ces dernières années se situe entre 200 et 400 m environ. Il m'a dit que – selon une évaluation grossière – plus de 100 ans seraient nécessaires pour la mise en place du réseau.

Il faudra peut-être réfléchir autrement, car des sommes importantes sont à mettre dans ce réseau. Pour l'instant, nous avons essayé de prioriser la réfection de notre STEP, mais il est vrai que c'est une question que nous devons aborder sérieusement, et il faudra prévoir des budgets plus conséquents pour avancer un peu plus vite dans la mise en place de ce séparatif.

Dans les prochains rapports, nous essaierons d'indiquer les tronçons qu'il est envisagé de faire dans l'année à venir et ceux qui ont déjà été réalisés, avec une carte un peu plus claire.

M. François Schaffner, PLR : Merci de la réponse. J'ai une question qui concerne surtout le financement : je trouve qu'il pourrait être intéressant d'avoir un retour à la suite d'un rapport que nous avons voté, afin de savoir si les travaux ont pu se faire dans le cadre du financement demandé ou si un report de ceux-ci a dû être planifié.

Nous votons toujours ces rapports sans jamais avoir de retour sur ce qui a effectivement été réalisé et sur les difficultés qui auraient pu se présenter. Un chantier reste un chantier et des difficultés peuvent parfois survenir. Un retour nous permettrait de savoir si tous les travaux planifiés avec le crédit demandé ont été réalisés dans l'année.

M. Philippe Rouault, directeur du Dicastère de l'Urbanisme, de la Mobilité, de l'Agglomération et de la Santé (DUMAS) : J'ai oublié de répondre plus précisément à cette question, en particulier sur le montant qui a été prévu pour les travaux dits « urgents ».

Si nous ne revenons pas vers vous pour un complément budgétaire, c'est que nous avons réussi à faire les travaux avec le budget alloué, ce qui est quand même bon signe. Par contre, nous avons prévu ce supplément de « travaux urgents » car, lors des travaux sur l'esplanade devant l'Hôtel de Ville, nous avons découvert une canalisation d'eaux usées qui avait été détériorée lors de la pose du CAD, il y a une quinzaine d'années environ. Nous avons dû alors réparer et remplacer les tuyaux, ce qui a occasionné un surcoût assez important, lequel a tout de même pu être pris dans le budget global, grâce aux 10 % qui avaient été prévus.

Nous n'espérons pas tomber sur ce genre de problème, mais nous avons quand même parfois des mauvaises surprises avec des conduites anciennes et des superpositions importantes de tuyaux.

Le chantier dans le carrefour derrière l'Hôtel de Ville a aussi été compliqué, car des conduites qui n'étaient plus utilisées avaient été laissées dans le terrain lors des précédents travaux. Il avait été estimé qu'enlever les tuyaux coûtait trop cher, et ceux-ci ont été laissés sur place.

Ainsi, creuser et trouver une multitude de tuyaux, sans savoir pourquoi il y en a autant et à quoi ils correspondent – avant de se rendre compte qu'ils sont vides et ne servent à rien – complique les choses et engendre des coûts nettement plus importants : une telle prolifération de tuyaux ne permet pas d'utiliser la machine et il faut creuser à la main.

La parole n'étant plus demandée, le président, **M. François Chopard**, soumet au vote **la prise en considération du rapport 24-4605**, laquelle est **acceptée à l'unanimité**.

Soumis au vote, **l'arrêté concernant un crédit de Fr. 400'000.-** pour des travaux sur les canalisations est **accepté à l'unanimité**.

ARRETE

concernant un crédit de CHF 400'000.- pour des travaux sur les canalisations

Le Conseil général de la Commune du Locle,
Vu la loi sur les communes (LCo), du 21 décembre 1964,
Vu le règlement communal sur les finances, du 25 juin 2015, ainsi que l'arrêté de sanction du
Conseil d'Etat, du 26 août 2015,
Vu le rapport du Conseil communal du 11 avril 2024,

arrête :

- Article premier.- Un crédit de CHF 400'000.- (HT) est accordé au Conseil communal pour des travaux sur les canalisations.
- Art. 2.- Le montant figurant à l'article 1 représente le montant brut du projet, auquel il faut retrancher CHF 80'000.- de recettes, portant ainsi à CHF 320'000.- le montant net finalement à la charge de la ville du Locle.
- Art. 3.- Le montant net figurant à l'article 2 est déduit de l'enveloppe des investissements de l'année en cours.
- Art. 4.- La dépense sera portée au compte 100884/50320.00.
- Art. 5.- Les modalités d'amortissement seront de 4 %.
- Art. 6.- Le Conseil communal est autorisé à se procurer le financement nécessaire du crédit.
- Art. 7.- Le Conseil communal est chargé de l'application du présent arrêté à l'expiration du délai référendaire.

La séance est levée à 21h38.

Le secrétaire-rédacteur,
P. Martinelli

Le président,
F. Chopard

La secrétaire,
S. Zaslowski